

# LE PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

*Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sauf avis contraire*

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie F. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres Départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent.	Un an..... 3 fr. 50



## AVIS

*Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement est expiré, de bien vouloir nous en faire parvenir le montant en un mandat-poste.*

*Les abonnements étant renouvelés d'office, à moins d'avis contraire, nous serons présenter par la poste les quittances d'abonnements restant à recouvrer, en ajoutant 25 cent. à leur montant, pour frais de recouvrement.*

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

22 décembre. — Un incident d'une certaine gravité se produit à Nantes par la grossièreté d'un officier du trois-mâts autrichien, *Superbo*, envers le maître de port. La fuite du navire nécessite un déploiement assez considérable de police et amène l'arrestation du marin autrichien cause du scandale. Il lui est infligé 24 heures de prison et 200 francs d'amende.

— Un terrible incendie détruit 14 maisons à Zèbe (Flandre Orientale). Deux personnes ; un père et sa fille, surpris par les flammes, sont brûlés vives.

23 décembre — M. Antonin Dubost, ministre de la justice adresse aux procureurs généraux, une circulaire, concernant l'application des lois sur les menées anarchistes.

— Destruction par un très violent incendie d'une raffinerie de pétrole à Tours.

24 décembre — Lutte sanglante au Mans, entre des gardes chasse de M. de Larochehoucauld, député, et des braconniers. Un garde et un braconnier sont assez sérieusement blessés.

25 décembre — De sinistres farceurs répandent la terreur dans un assez grand nombre de villes, en écrivant des lettres de menaces annonçant des explosions de dynamite.

— Les arrestations d'anarchistes continuent, mais il en est de même des manifestations, qui se produisent sur divers points de la France.

26 décembre — Mort de M. Victor Schœlcher, sénateur inamovible, âgé de quatre-vingt-neuf ans.

27 décembre — Commencement des débats, devant la Cour d'assises de la Charente, du procès d'Aigues-Mortes.

concernant les rixes entre Français et Italiens.

28 décembre — Mort de M. Victor Considérant, ancien représentant du peuple de l'assemblée constituante de 1848, pour le département du Loiret, puis député de la Seine à la Législative.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Jeudi dernier à deux heures, quelques délégués sénatoriaux du canton de Dammartin, répondant à la proposition de M. Droz, qui s'était mis à leur disposition pour les renseignements qu'ils pouvaient avoir à lui demander, se sont trouvés réunis à l'hôtel de la Grosse-Tête, où ils ont assisté à une intéressante conférence au cours de laquelle l'honorable candidat développa son programme politique et fit connaître son opinion sur diverses questions de droit, de finance d'économie agricole et d'administration.

Au cours de cet entretien familial, il a été longuement question de la répartition de l'impôt foncier, qui préoccupe si vivement et à bon droit nos agriculteurs, et aussi du projet de chemin de fer de Meaux à Senlis, par Survilliers, qui, lui aussi, a un intérêt considérable pour l'industrie et le commerce de notre région.

Il est bien regrettable que tous les représentants des communes du canton n'aient pas assisté à cette intéressante séance qui a donné lieu à un échange salutaire d'idées et d'opinions dont le résultat a été de fixer exactement l'honorable Conseiller général de Meaux sur les besoins généraux du canton de Dammartin, surtout en ce qui concerne le tracé de la ligne projetée.

— M. Fouque, commis des Ponts et chaussées à Meaux, a pris possession de son nouveau poste de Dammartin, où il est appelé à remplacer M. Houdry, en qualité d'agent voyer.

Nous souhaitons que le nouveau fonctionnaire n'ait qu'à se féliciter de ce changement et que ses rapports avec les communes de la région qui lui est confiée, lui soient rendus faciles.

— Mardi dernier à quatre heures, a eu lieu une intéressante séance dans la salle de la Chaumière, à l'occasion de la distribution des récompenses aux jeunes filles du patronage.

Mesdemoiselles C. Pinson, A. Henos Marguerite Mennessier, J. Lucet, M. Chénot et M. Delaye ont joué fort gentiment *la malade imaginaire*.

Quelques chansonnettes ont rempli les intermèdes de cette charmante séance qui s'est terminée par une opérette intitulée *les Bijoux retrouvés*, dont l'interprétation était confiée à Mlles M. Brunet, A. Malingre, L. Versigny, C. Chatelein, A. Cadet, C. Brard et A. Révillon.

— Un habitant de Dammartin, M. Berthault-Gouffé, maraîcher, vient d'être victime d'un accident terrible qui lui a coûté la vie.

Se trouvant hier à Livry près de sa voiture au moment du passage du train son cheval fut effrayé et se mit à courir; M. Berthault, en voulant retenir l'animal, fit un faux mouvement et tomba sous la roue de la voiture qui lui passa sur la tête.

Relevé aussitôt par les témoins de l'accident, le malheureux maraîcher, baignant dans une mare de sang, avait déjà cessé de vivre. Il était âgé de cinquante ans.

### SAINT-MARD

*Avez-vous vu le chef de la fanfare de Saint-Mard ?*

Telle était la question que chacun se posait depuis quelque temps lorsque la *Petite Gazette* s'étant émue des bruits contradictoires qui circulaient sur la société et son chef, s'est mise en quête de nouvelles et n'a pas tardé à être fixée sur le sort de l'un et de l'autre.

Le lendemain dès l'aube, elle voyait surgir le *pilote* qui, après lui avoir débité une série de compliments . . . . de matelot lui déclara que la fanfare de Saint-Mard n'était pas morte.

Il avait raison, car elle ne devait pas tarder à lui en donner la preuve.

Mais là où tout le monde lui donnera tort, c'est lorsqu'on apprendra que dans un ridicule accès d'humeur, il se répandit en injures et dit que par ses soins, *la Fanfare de Saint-Mard ne serait pas comme celle de Dammartin une sale musique de jésuites.*

Ces violentes paroles ne lui ont pas porté bonheur, car il a été éconduit le jour même sans autre forme de procès, par ses commettants qui ont confié à un autre *pilote* la direction de leur barque.

— Nous apprenons à la dernière heure le départ de M. René Gibert, instituteur, qui est appelé au poste de Coupvray.

M. Gibert qui résidait à Saint-Mard depuis une douzaine d'années avait conquis dans cette commune de nombreuses sympathies. Il sera remplacé par M. Darche, instituteur à Coupvray, avec lequel il permute.

### JUILLY

Toujours mieux ! telle paraît être la devise du collège de Juilly qui s'est distingué une fois de plus dans l'orga-

nisation de la séance dramatique qui a été donnée mardi dernier à l'occasion des fêtes de Noël.

Le programme qui était des plus séduisants, a été rempli à l'entière et légitime satisfaction des nombreux auditeurs, grâce au talent avec lequel les artistes ont rempli leur rôle.

L'orchestre, tenu par des musiciens d'un réel talent, a exécuté magistralement l'ouverture « *de Poëte et Paysan* » de Suppé, ainsi que *la Pastorale*, de Durand.

M. Baret, des Variétés, a été vivement applaudi dans son récitatif de *Nos five O'clock*, de Marietti ainsi que dans ses chansonnettes : *Un rêve violet* et *Quel succès*.

M. Charvet a été fort goûté dans *la Visite présidentielle*, *la Chanson des manifestants* et *l'Invalide belge*.

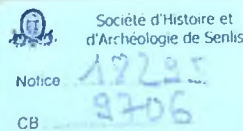
Pendant la valse, et *Musette* fantaisies pour orgue par M. G. Lamothe, ont été exécutées avec une remarquable dextérité par l'auteur, qui s'est encore surpassé dans *la Retraite française*, dans laquelle on croyait percevoir le son du tambour, du clairon et des divers instruments, parcourant les rues d'une ville de garnison, la veille d'une fête.

*Les couplets de Vulcain*, de Gounod ont été admirablement chantés par M. Balanqué de l'opéra-comique, qui s'est fait applaudir également dans son rôle d'agent de la maréchaussée, dans le Vaudeville de Désaugiers intitulé *le dîner de Vincent*.

MM. Charvet, Blanchet et Baret ont fort égayé l'assistance dans cette dernière saynète.

### CLAYE-SOUILLY

Les Ravachol et les Vaillant ont si bien mis les bombes à la mode qu'on ne sait vraiment où s'arrêtera cette



sureur qui commence à atteindre la province et menace de réduire le monde entier en poussière.

On compte de nombreuses variétés de bombes depuis le modèle primitif des bombes à mèche, jusqu'aux bombes fin de siècle dites à percussion.

Dans la nuit de dimanche à lundi, deux de ces engins ont été déposés, l'un à la porte de l'église de Claye, l'autre à la porte du pharmacien, où hélas-nous de le dire, elles n'ont causé aucun dégât.

Le mardi matin vers sept heures, M. Pouyer était appelé par sa bonne qui lui annonça qu'un engin de forme particulière était déposé sous le décrotoir de la porte. M. Pouyer se rendit à l'endroit indiqué et, d'un coup d'œil, reconnut la forme d'une bombe à fusée qu'il envoya avec toutes les précautions possibles à la gendarmerie.

Là, on parla longtemps pour savoir qui oserait ouvrir l'engin afin de s'assurer de son contenu; mais quel ne fut pas l'étonnement de l'expert chimiste chargé de ce travail, en constatant que cette bombe habilement construite et soigneusement fermée était remplie d'une matière tout à fait inexplorable mais fortement odorante.

On est à la recherche de l'auteur de cette fumisterie scatologique.

#### NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Dans la séance du 30 novembre dernière, la section cantonale de Nanteuil a décidé, en principe et à l'unanimité, qu'une exposition d'horticulture devait avoir lieu à la même date que le concours agricole fixé, pour le canton de Nanteuil en 1894.

Cette délibération ayant été communiquée par M. Valadon, président, à M. le Secrétaire Grenier, maire de Nanteuil,

qui l'a soumise au Conseil municipal ainsi que la lettre de M. le Président de la société centrale, concernant cette exposition; le Conseil a bien voulu voter une subvention de 300 fr. pour la réalisation de ce projet.

Une somme de 500 fr. étant absolument nécessaire pour couvrir une partie des dépenses, plusieurs membres du Conseil municipal ont émis l'avis d'une souscription publique qui permettrait de compléter la somme de 500 fr. demandée par la Société centrale de l'arrondissement.

On ne saurait trop remercier MM. les Conseillers, M. le Maire le premier, qui ont soutenu la demande de subvention et donné l'idée d'une souscription à laquelle nos concitoyens se feront un devoir de participer.

Il s'agit, en effet, d'un encouragement à cette science charmante autant qu'utile de l'horticulture, qui embrasse tous les travaux de jardinage, de produits et d'agrément, depuis le modeste coin de terre cultivé par l'ouvrier pour ses besoins personnels, jusqu'aux terrains des producteurs marchands, ainsi qu'aux propriétés et aux parcs les plus vastes.

Intérêt général, local et palpable on peut le dire, pour tout le monde et le commerce de la ville en particulier, puisque, certainement, cette exposition d'horticulture à Nanteuil ne manquera pas d'attirer un nombre considérable de visiteurs venus en même temps pour le concours d'agriculture.

On assure que d'excellents arboriculteurs, maraîchers et fleuristes, professionnels ou amateurs de notre département et d'autres circonvoisins, prendront part à cette exposition qui devra être très réussie.

Avis à ceux qui ne seraient point

encore prévenus. Ils seront du reste avertis exactement ultérieurement par des publications de la société centrale.

(Écho du Valois)

#### SÉNAT

M. Benoist, sénateur, a été nommé président de la commission du code civil, en remplacement de M. Marcou, décédé.

### FAITS DIVERS

#### ESCROQUERIE NOUVELLE

On nous signale un genre d'escroquerie qui se pratique assez largement, nous dit-on, surtout depuis un certain temps dans notre région et contre lequel il nous semble qu'il vaudrait bon de prémunir nos populations rurales.

Un individu achète en foire un bœuf ou une vache qu'il dit destiné à la boucherie et qu'il paie séance tenante.

Quelques jours après, l'individu en question revient chez son vendeur à qui il raconte que la bête vendue a été, après abattage, reconnue malsaine, que le directeur de l'abattoir va dresser procès-verbal et exercer des poursuites qui vont coûter bien plus cher que le prix de la bête.

Il ajoute que, cependant, il peut faire annuler le procès-verbal moyennant le remboursement immédiat du prix payé.

Le malheureux paysan, effaré, voyant en perspective des poursuites onéreuses avec gendarmes, huissiers, peut-être même prison, ne sachant à quel saint se vouer, rembourse ce qu'il a bien et légitimement touché et le tour est joué.

#### LES MAUVAISES FARCES

Lemice-Terrioux commencerait-il une tournée en province ?

Un mauvais plaisant a fait accourir à la même heure, dans l'étude du même notaire, tous les bossus de Vierzon dans le Loiret, en leur adressant une lettre où il était question de mariage à contracter ou d'héritage à recueillir.

Les bossus, au nombre de sept, devant l'ahurissement des clercs, n'ont pas tardé à comprendre qu'ils étaient victimes d'une abominable fumisterie.

Ils se sont retirés en maugréant et M<sup>e</sup> X... de son côté, a porté plainte.

Une enquête est ouverte.

En attendant, toute la population de Vierzon rit comme une armée de bossus.

#### FÉCONDITÉ

Il existe à Guernesey trois mères de famille dont l'une a mis au monde 21 enfants, l'autre 18 et la troisième 17. Ces deux dernières n'ont pas encore dit leur dernier mot.

Une quatrième, Mme Pierre Bréhaut demeurant dans la paroisse de Saint-Pierre-du-Bois promet bien davantage si l'on en juge par ses débuts. Au mois de janvier dernier elle donnait le jour à deux jumeaux; il y a quelques jours, elle accouchait de trois autres, ce qui porte à cinq le nombre des enfants qu'elle a mis au monde cette année.

#### LA VÉRITÉ SUR LE COURRIER DE LYON

Ces jours derniers, dans un café de Melun, une discussion s'était élevée sur la question de savoir l'endroit précis où s'était accompli l'assassinat du courrier de Lyon, sur la route de Paris, entre Lieusaint et Melun, le 8 floréal an IV (27 avril 1796). D'aucuns prétendaient que c'était à la sortie de Lieusaint, d'autres à la Maison-Blanche, d'autres enfin à la Fontaine-Ronde. La vérité est que le crime a été commis sur le territoire de Vert-Saint-Denis, à la jonction du chemin rural de Savigny à Pouilly-

le-Fort, près d'un pontceau sous lequel passent les eaux d'une vidange venant d'Eprunes, exactement entre les hectomètres 90 et 91 calculés à partir de la limite de Seine-et-Oise.

C'est là, qu'au matin du 9 floréal un habitant de Savigny, se rendant à Pouilly, fut le premier à connaître l'épouvantable forfait qui eut un si grand retentissement par la condamnation et l'exécution du malheureux Lesurques.

La malle avait été détournée dans une pièce de terre un peu en contre-bas de la route; les valeurs qu'elle contenait avaient été pillées et volées en partie.

Il y avait 412 dépêches de 16,000 fr. en numéraire et 7,792,000 fr. en assignats, valeurs dépréciées représentant 5 à 6,000 fr.

Le cadavre du courrier Excoffon avait été traîné sous le pontceau; celui d'Etienne Audebert, postillon, natif de Chevry-en-Sereine, gisait horriblement mutilé auprès de la malle-poste. Leurs actes de décès sont inscrits sur les registres de l'état-civil de Vert-Saint-Denis.

Immédiatement, une enquête fut commencée par le juge de paix de Melun.

Tels sont, ajoute le *Nouvelliste*, les détails précis sur le théâtre du crime qui amena la mort de l'innocent Lesurques.

## Les Silvanectes

(pays de Senlis et de Goële)

Si l'on en croit l'historien Mezeray, (9) l'*Augustomagus des Silvanectes* aurait été sinon fondée, tout au moins habitée dès le règne d'Auguste, par une de ces colonies romaines qui furent installées après la conquête, dans diverses parties de la Gaule, en vue d'y introduire les mœurs, la langue et le culte de Rome. (10) Contrairement à ce qu'ont avancé quelques auteurs, ce ne fut que dans le cours du IV<sup>e</sup> siècle que des lètes (*Lali*) furent établis dans la *civitas silvanectum*

ainsi que dans d'autres cités de la Gaule-Belgique, dont la population avait été fort éprouvée par les guerres. (11)

(8) — En ce qui touche le nom de Senlis, que M. A. de Caix de Saint Aymour et après lui M. E. Dupuis considèrent comme le véritable nom celtique, donné à la bourgade des *silvanectes*, avant la conquête romaine, il y a des preuves qui semblent venir à l'appui de l'opinion émise par les deux érudits senlisiens.

M. le *Dr* Voilemier a recueilli dans les environs de Senlis une série de pièces gauloises en or et en bronze, reconnues par M. de Sauley et d'autres savants comme ayant été frappées par les *silvanectes*. « Ces pièces portent d'un côté un cheval galopant à droite, surmonté d'un croissant; la tête ressemble à celle d'un oiseau; autour d'un gros globe, placé en avant du cheval, existent deux S semblables tournés de droite à gauche; ces deux lettres sont formées par deux lignes de petites perles dont les plus grosses correspondent au plein de la lettre. »

« Evidemment, dit M. E. Dupuis, ces deux lettres ne peuvent se rapporter l'une à l'initiale, l'autre à la finale du mot *Silvanectis* qui est romain, et n'avait pas encore été appliqué au peuple de notre pays, mais elles peuvent rappeler le nom de *Senlis* qui, suivant toutes les apparences, est le nom primitif et gaulois de la cité *Silvanecte*. »

Senlis dont la première syllabe *Sen* signifie hauteur, dans le langage celtique, et la seconde *lis*, étang ou rivière, rappelant exactement la situation de cette ville, ainsi que celle des autres localités de ce nom, MM. de Saint Aymour et Dupuis en ont conclu que Senlis est bien la dénomination primitive du chef-lieu des *Silvanectes*.

(9) — Hist. de Fr. avant Clovis T. 1 p. 120

(10) — Les colonies romaines étaient composées de citoyens venus de Rome et jouissant de leurs droits civiques comme s'ils fussent restés dans la ville mère.

Contrairement aux Grecs qui ne formaient de colonies que dans les établissements nouveaux, les Romains placèrent les leurs dans les centres déjà habités, avec le dessein d'y transformer les mœurs et de les romaniser.

Les colons romains étaient des soldats propriétaires qui reçurent lors de la conquête un tiers des terres, les deux autres tiers ayant été laissés entre les mains des premiers occupants. Ces colons formèrent d'abord une aristocratie pour

ainsi dire souveraine, mais dans la suite des temps ils finirent par fusionner avec la population indigène à laquelle ils demeurèrent unis par les mêmes liens politiques et sociaux.

(11) Les lètes (*Lali*) étaient des Germains transplantés en pays romain dans les cités dépeuplées par l'effet des guerres. Ce nom vient, soit de *lile*, homme de glèbe, colon agricole, en langue teutonique, soit de *leuda* ou *leute*, mot collectif qui correspond à notre mot *gens* avec une acception guerrière. Les colons germains se faisaient appeler les *leudes* les *gens de guerre* de l'empereur

## UN ALMANACH RÉVOLUTIONNAIRE

L'*Almanach du Père Peinard* pour l'an 1894 vient de paraître. Il se vend pour la somme de vingt-cinq centimes. Sur la couverture, on aperçoit un ouvrier, vêtu de rouge, en train d'étrangler un bourgeois dont la poche laisse échapper des pièces d'or. Pour aller plus loin, pour parcourir la brochure d'un bout à l'autre, il faut surmonter une forte impression de colère et surtout de dégoût. La forme en vaut le fond. Ce sont les idées et les théories les plus odieuses, exprimées dans un langage ordurier auprès duquel celui du *Père Duchesne* paraît classique. Mais, quelque rebu-tante que soit la lecture, elle est utile à faire. Une pareille publication, impunément faite, est un signe des temps.

Un article est consacré à l'armée. Il est illustré par une gravure où l'on aperçoit une ogresse, représentant la Patrie, entourée de têtes de morts et dévorant un enfant. Au-dessous, la légende suivante: « Jamais rassasiée, l'abominable Goule! » Ce dessin n'est, paraît-il pas inédit: on nous apprend qu'il a déjà paru dans le *Père Peinard*, en 1891. L'article qui l'accompagne est une longue série de grossières attaques contre le régime de la caserne et d'ignobles injures contre les officiers. La conclusion, c'est le conseil de passer la frontière ou de refuser le service.

A la page suivante, nous trouvons la *Ravachole*, paroles et musique. Elle se chante sur l'air de la *Carmagnole*. Voici le deuxième et le troisième couplets:

Il y a les magistrats vendus (*bis*),  
Il y a les financiers ventrus (*bis*),  
Il y a les argoussins.  
Mais pour tous ces coquins  
Il y a d'la dynamite.  
Vive le son, vive le son,  
Il y a d'la dynamite:  
Vive le son  
D'Explosion.

Il y a les sénateurs gâteux (*bis*),  
Il y a les députés véreux (*bis*),  
Il y a les généraux,  
Assassins et bourreaux.  
Bouchers en uniforme.  
Vive le son...

Nous ne commentons pas. Nous ne discutons pas. Nous nous bornons à citer. Voilà l'immonde et abominable littérature qui se débite ouvertement dans nos rues. Et nous nous demandons comment on laisse vendre publiquement cette almanach-là!...

(Gazette anecdotique)



A l'exposition ostréicole:  
Un monsieur savoure une demi-douzaine de cancales.  
Un gamin le contemple, puis tout à coup:  
— Oh! la! la! c'est moi qui n'aime pas les gens qui se gobent!

De *Domino*:  
Bébé parle déjà de ses étrennes:  
— Est-ce que tu me donneras des étrennes cette année, dis petite mère?  
— Oui mon chéri, si tu est bien sage.  
— Et que me donneras-tu?  
— Tu verras ça plus tard....  
— Non dis-moi tout de suite, que je voie si cela vaut la peine d'être sage!

# A VENDRE

à l'amiable

AU DOMICILE DE M. PASCAL MAULNY  
à JUILLY (S.-et-M.)

## MATÉRIEL DE CULTURE

Appartenant à M. Hermemault

2 bons tombereaux, herse, un cheval âgé de dix ans, paille et fourrages, blé et avoine de l'année 1892, et une quantité d'autres objets.

Harnais de traits et de limon, traits de char-rue et de limon. Le tout en très bon état.

Facilités de paiement à toutes personnes solvables.

## ASSURANCES

Sur la Vie et contre l'Incendie

M. Henri DAMART

à SAINT-MARD (Seine-et-Marne)

CHARBONS DE TERRE ET CHARRONS DE BOIS

A. PÉNIDE à Dammartin

ANTHRACITE ANGLAIS

POÈLES MOBILES

Prix très modérés

à LOUER à DAMMARTIN

## Maison Bourgeoise

avec Jardin, Ecurie et Remise, sise, 3, rue de l'Hôtel-Dieu.

Pour visiter s'adresser même rue, N° 5.

UN JEUNE MENAGE, le mari Jardinier, la femme Couturière demande place dans une maison bourgeoise.

BONNES RÉFÉRENCES

S'adresser au bureau du Journal

Imprimerie et Librairie E. LEMARIÉ,  
à Dammartin

## Cartes de Visites

DEPUIS 1 FRANC LE CENT

ENVELOPPES VISITES

à 50 cent. le cent

## LIVRES D'ÉTRENNES

Remise 10 0/0 au comptant sur les prix des éditeurs.

Articles de Fantaisie

pour étrennes



## L. ÉTHIS

HORLOGER, BIJOUTIER

à DAMMARTIN, (S.-et-M)

81, Grande Rue, 81

Montres en or et argent — Pendules  
Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et réar-genture.

Pièces de précision — Remontage de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les soins apportés aux pièces qui lui sont confiées.

Achat d'Or et d'Argent

On peut aussi s'adresser à Saint-Mard chez  
Madame Veuve Ethis

## Gazette Anecdotique

Littéraire, Historique, Bibliographie et Mondaine  
fondée en 1875

par G. D'HEYLLI et D. FOUAUST

UN AN : 12 FRANCS

On s'abonne dans tous les bureaux de Poste

3 Rue des Beaux-Arts, Paris

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié Dammartin.